

*Dernière modification le 02/04/15 par l'Agence d'Abuja<sup>2</sup>.*

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour le Nigéria: les infrastructures de développement et le soutien au secteur productif non pétrolier. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

## CONTEXTE

### Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

#### Infrastructures de développement : accès à l'eau potable et aux transports

- La dégradation environnementale réduit la disponibilité et l'accessibilité à l'eau, un fait qui affecte particulièrement les femmes dans la mesure où celles-ci sont les principales responsables de la corvée eau. Seulement 64% de la population a accès à une source d'eau améliorée et 27.8% à des infrastructures sanitaires améliorées. (Banque Mondiale). Dans certaines zones rurales du Nigéria, les femmes doivent quotidiennement parcourir jusqu'à 2km pour récupérer de l'eau. Cette activité est d'autant plus chronophage que les femmes doivent souvent faire la queue pour accéder au(x) puit(s) ou autres sources d'eau.

#### Secteurs productifs : développement rural et formation professionnelle

- Si le taux de participation au marché du travail est faible pour la population nigériane de façon globale (56% pour les populations âgées de 15 à 64 ans), le ratio de participation femmes-hommes au marché du travail est de 75.7% en 2012, inférieur à la moyenne en Afrique Sub-Saharienne (84.3% en 2012), indiquant une participation féminine (48.4%) inférieure à la participation (63.5%) masculine. En ce qui concerne la qualité de ces activités, les femmes sont surreprésentées dans le secteur informel. Dans le secteur formel, elles sont cantonnées dans des postes à bas niveau, plus flexibles et qui leur permet d'assurer les responsabilités liées au travail reproductif<sup>3</sup>.
- Les femmes sont responsables de 70% du travail agricole, 50% des activités liées à l'élevage et 60% des activités de traitement des aliments (National Gender Policy). Cependant, elles ont peu accès aux ressources productives (d'après la NGP, les femmes ont accès à moins de 20% des ressources agricoles disponibles) et aux programmes de soutien à l'agriculture, dans la mesure où il est commun de considérer les hommes comme étant les responsables de la production.

#### Secteurs sociaux : éducation et santé

- Le **taux d'alphabétisation des femmes** est de 41% par rapport à 61% pour les hommes. Depuis 2006, le taux de scolarisation des filles au niveau primaire qui était de 94.2% a fluctué, pour redescendre à 81% en 2010, par rapport à 89.2% pour les garçons la même année (Banque Mondiale). De façon générale, la scolarisation aux niveaux secondaire et supérieur est faible, quoiqu'elle le soit d'autant plus pour les femmes.
- Les **principaux facteurs qui expliquent la déscolarisation des filles** sont : le besoin de main d'œuvre (stratégie familiale de réduction de la pauvreté), la distance des écoles, la pauvre qualité des enseignements, les dangers rencontrés sur le trajet foyer-école et les mariages précoces et forcés, notamment en zone rurale (JICA, 2011).
- Le Nigéria est le pays le plus peuplé d'Afrique et présente l'un des **taux de fertilité les plus élevés du monde** (5.5 enfants par femme en moyenne en 2013, NDHS) et un **taux de prévalence contraceptive bas** : 17.5% pour les femmes âgées entre 15 et 49 ans (2011, Banque Mondiale). D'après la NDHS, un quart (27%) des femmes mariées dans les zones urbaines utilisent un moyen de contraception, par rapport à 9% seulement des femmes mariées dans les zones rurales.

*Le Nigéria est aux derniers rangs du classement IDH (153/187 en 2012), ainsi que du SIGI (79/86), du Gender Inequality Index (GII)<sup>4</sup> (153/186) et du Gender Gap Index (106/136). Dans le cadre du SIGI, ce classement est lié à des scores bas dans toutes les catégories, mais particulièrement concernant le code de famille (considéré comme discriminatoire), la restriction de libertés civiles et d'accès aux ressources et à la propriété.*

### Législation

<sup>2</sup> Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification.

<sup>3</sup> Le « travail reproductif » est une catégorie analytique faisant référence à un certain type d'activités (liées au travail domestique – ménage, collecte d'eau, de bois, d'alimentation- ainsi qu'au soin des enfants, des personnes âgées et dépendantes) dont les femmes sont traditionnellement responsables. Cette division sexuelle du travail reflète des rôles sociaux différenciés pour les hommes et les femmes.

<sup>4</sup> GI: Gender Inequality Index, PNUD. Cet indicateur est composé de 3 dimensions : la santé reproductive, l'*empowerment* des femmes (mesuré à travers le nombre de sièges parlementaires occupés par des femmes et le nombre de femmes ayant fait des études supérieures) et l'insertion des femmes sur le marché du travail.

- **Ratification de la CEDEF<sup>5</sup>** en 1985 (avec de nombreuses réserves ; d'où une application insuffisante, (JICA 2011) et le Protocole CEDEF<sup>6</sup> en 2004. Le Nigéria a également ratifié le Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples en 2005.
- **L'article 15 de la Constitution du Nigéria** interdit tout type de discrimination basée sur l'origine, le sexe, la religion, le statut, l'ethnie ou la langue. *Note : en 2014 une loi interdisant les unions entre personnes de même sexe et le droit d'afficher publiquement une relation homosexuelle.*
- L'article premier de la Constitution reconnaît l'existence « d'autres types de loi », qui sont considérées valables dans la mesure où elles ne sont pas contradictoires avec la Constitution. La constitution reconnaît l'existence de cours de droit coutumier (articles 265-269 et 270-274) et de droit personnel/Sharia (articles 260-264 et 275-279).
- Il existe un « Married Women's Property Act » (1982), qui garantit aux femmes mariées les mêmes droits de propriété qu'aux hommes. La Constitution garantit le droit d'acquérir et de posséder des propriétés à tous les citoyens, dans tout le pays (article 44).
- Le droit positif, notamment le « Marriage Act » (1990), garantit aux femmes les mêmes droits d'héritage qu'aux hommes. Cependant, dans le cas de mariages coutumier ou de droit musulman, certaines lois dans certaines parties du pays empêchent les femmes et les filles d'hériter.
- Le « Labour Act » interdit aux femmes le travail dans les mines (article 56.1) et le travail de nuit (article 55), à l'exception des infirmières et des femmes ayant des postes de décision.
- Depuis 2007 il existe une loi « Against Domestic Violence and for Connected Purposes », cependant le Code Pénal autorise les maris à frapper leurs épouses à condition de ne pas provoquer de « serious injuries ». Le viol est passible d'emprisonnement à vie, mais dans la pratique peu de cas sont dénoncés. Il n'existe pas de législation contre le harcèlement sexuel.

## Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

### L'égalité entre les femmes et les hommes est présentée comme l'une des priorités du pays (budget under consideration)

- **National Gender Policy** : adoptée en 2007, ce cadre stratégique cherche à « éliminer les biais genre culturels/religieux et les pratiques culturelles/religieuses nuisibles qui fomentent les inégalités de genre dans la société Nigériane ». Parmi ses objectifs, la *National Gender Policy* se fixe comme objectif de créer et opérationnaliser un mécanisme national d'intégration du genre fonctionnel ; ce *National Gender Management System* comprend quatre piliers qui cherchent à (1) promouvoir un environnement propice à la restructuration des rôles de genre dans la société, (2) mettre en place les institutions nécessaires à la mise en œuvre du gender mainstreaming, (3) développer les mécanismes et stratégies sectorielles d'intégration du genre et (4) consolider des processus de coordination des actions transformatives.
- **National Gender Strategic Framework (NGSF)** : Il est prévu que les NSGF guident la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la *National Gender Policy* ; et qu'ils soient renouvelés tous les 5 ans. La production et le lancement d'un *National Gender Strategic Framework* fait partie de l'objectif 1 établi par la *National Gender Policy*, à savoir « établir un cadre pour promouvoir une approche genre dans toutes les sphères publiques et privées, et renforcer les capacités de toutes les parties prenantes à délivrer leur composante genre ». Ce cadre d'action a identifié trois objectifs, à savoir (1) mettre en place un système fonctionnel afin de promouvoir l'autonomisation des femmes, (2) établir un cadre d'action sensible au genre pour le secteur privé et public et (3) atteindre 30% de femmes aux hauts niveaux de management d'ici 2015.
- **Documents stratégiques sectoriels incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectifs:**

Il y a un effort d'intégration du genre dans certaines stratégies sectorielles, notamment :  
National Strategic Framework for the Elimination of Obstetric Fistula in Nigeria (2011-2015) – disponible [ici](#).  
National Policy on Protection and Assistance to Trafficked in Persons

## ACTEURS NATIONAUX

### Responsabilité institutionnelle sur le genre

**Note : Il serait intéressant d'indiquer les contacts institutionnels au niveau des différentes villes/régions dans lesquelles l'AFD intervient.**

<sup>5</sup> **CEDEF** : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

<sup>6</sup> Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncés dans la Convention (CEDEF) ».

• **Federal Ministry of Women Affairs and Social Development (FMWA)**: ce ministère est constitué de plusieurs départements, à savoir: Department of Women Affairs, Department of Child Development, Department of Social Development, Department of Disability and Social Welfare.

**Department of Women Affairs**: chargé de la coordination de toutes les activités liées à l'avancement de la participation des femmes Nigérianes dans le développement national et à l'intégration du genre dans tous les aspects de la vie publique. Partenaires internationaux: UNICEF, Christian Blind Mission, UNDP, ILO, UNFPA, UN Women, USAID, ActionAid.

- Contact: Ms. Joy Ajoh (directrice) – [contact à compléter](#)

• **National Council of Women Affairs (NCWA)** : [quelle est la fonction de cet organisme?](#)

[Contact à compléter](#)

• **National Women Development Center (NWDC)** : créé afin de mettre en œuvre des **Women Development Center (WDC)** dans chaque état : chargé de mettre en œuvre des programmes de formation professionnelle.

• **National Consultative and Coordinating Committee on Gender Equality**: [quelle est la fonction de cet organisme?](#)

[Contact à compléter](#)

**Ministères sectoriels** : points focaux genre établis dans les ministères et bureaux gouvernementaux, cependant la coordination entre les ministères et les bureaux reste insuffisante (JICA, 2011).

• **Ministère de l'Economie et des Finances**

[Contact - à compléter](#)

• **Ministère de l'Education** : emphase sur l'éducation des filles, notamment afin d'éviter la déscolarisation des filles, comme stratégie de réduction de la pauvreté (JICA, 2011). Collaboration avec le DFID et UNICEF.

Mrs. S.E. Okafor, Gender Education Desk Officer – [contact à compléter](#)

Mr. Muhammad-Sani Usman, National Adviser/Consultant – [contact à compléter](#)

• **Ministère de la Santé**

Mrs. Adenike Etta, Head, Gender Branch – [contact à compléter](#)

## Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

• **National Council on Women Societies**: organisation indépendante qui chapeaute les organisations de femmes et/ou travaillant sur le genre au Nigéria. Elle est affiliée à l'organisation internationale « International Council of Women » (ICW). NCWS Liaison Office

14, Ahmed Onibudo Street, Victoria Island, Lagos 01 Nigeria

Email: [akin\\_okunowo@yahoo.com](mailto:akin_okunowo@yahoo.com) – à vérifier

Email: [princessdisu@yahoo.com](mailto:princessdisu@yahoo.com) – à vérifier

Phone: 017900476. Mobile: 08023050579. SMS: 08034145059. SMS: 08051465123 – à vérifier

• **Nigerian Association of Women Entrepreneurs (NAWE)**:

Mrs Yachilla Baba-Jidda (Acting Pres. of NAWE) – [contact](#)

Ms. Julie Makama, NAWE Member – [contact](#)

• **Country Women Association of Nigeria (COWAN)**: soutien les femmes productrices d'huile de palme, notamment à travers un programme de microcrédit et le renforcement de capacités (techniques de marketing).

[Contact - à compléter](#)

• **Forum of Nigerian Women in Politics (FONWIP)**: organisation nationale créée en 1996 ayant diverses branches dans le pays. Mène notamment des activités de sensibilisation, de renforcement de capacités et d'organisation de conférences et campagnes.

45, OWINA STREET, OFF SOKPONBA ROAD BENIN CITY Nigeria

Phone 234-52-253942, 08023-457362, 080

Fax 234-52-253668

[Contact – à vérifier et à compléter](#)

• **National Coalition on Affirmative Action (NCAA)** : réseau constitué de 150 organisations de la société civile nigérianes travaillant sur les questions d'action affirmative. La liste des organisations partenaires est disponible [ici](#).

[Contact - à compléter](#)

• **Nigeria Gender Budget Network (NGBN)**: réseau créé en 2004 en partenariat avec ONU Femmes (alors UNIFEM) dont l'objectif est de promouvoir l'intégration du genre dans les processus participatif de budgétisation.

[Quelle mise en œuvre/quels résultats ?](#)

[Contact - à compléter](#)

- **Women's Rights Alternative Protection Agency (WRAPA)**: ONG nigériane cherchant à influencer l'accélération du plein exercice des droits pour les femmes. Mène plusieurs projets, notamment un projet proposant une assistance légale en prison et un projet en partenariat avec le FNUAP.

No 19 Monrovia Street, Off Aminu Kano Crescent, Wuse II Abuja

P.O. Box 3363, Garki, Abuja – Nigeria

[wrapa993@yahoo.com](mailto:wrapa993@yahoo.com), [info@wrapanigeria.org](mailto:info@wrapanigeria.org)

Saudatu Mahdi

- **Women Opinion Leaders Forum**

Contact - à compléter

- **Women's Fund for Economic Empowerment (WOFEE)**:

Contact - à compléter

## ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

### ONG internationales intervenant sur le genre

**ActionAid International**: soutien aux femmes dans un village paysan, notamment sur des activités de microcrédit.

Ms. Ifeoma Charles-Monwuba, Deputy Country Director/Head of Programmes – email à compléter

Ms. Constance Okete, Programme Officer – email à compléter

Ms. Patience Ekeoba, Women's Rights Advisor - email à compléter

**Oxfam** : soutien au niveau local, notamment sur le genre dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Mr. Sebastian Tiah, Country Director - email à compléter

**Open Society for West Africa**, Freidrich Ebert Foundation, Heinrich Boell Foundation

### Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

**Development Partners Group on Gender (DPGG)** : groupe de concertation des bailleurs chapeauté par le ONU FEMMES.

Le DPGG a préparé un tool kit sur l'égalité de genre au Nigéria, portant notamment sur la stratégie genre adoptée par le pays et le « National Gender Management System ». Le document est disponible [ici](#).

**UNFPA Nigeria**: le genre est l'un de ses axes d'actions. Mène un programme en partenariat avec la WRAPA (voir ci-dessus).

Mrs. Nkiru Igbokwe (National Program Officer - Gender). Email: [igbokwe@unfpa.org](mailto:igbokwe@unfpa.org)

**UN Women Nigeria**

Ikechukwu Attah (Programme/Communication Associate). Email: [ikechukwu.attah@unwomen.org](mailto:ikechukwu.attah@unwomen.org)

[Adekemi Ndieli](#) (Responsable du DPGG). Email : [adekemi.ndieli@unwomen.org](mailto:adekemi.ndieli@unwomen.org)

UNDP Nigeria :

Point focal genre - à compléter

**DFID/UKAID**: a publié un rapport intitulé « Gender in Nigeria Report 2012 : Improving the Lives of Girls and Women in Nigeria ».

Point focal genre - à compléter

**USAID** : le genre est cité parmi les cinq sujets (jeunesse, conflit, anticorruption, genre et capacité institutionnelle locale) devant être abordés dans tous les projets menés au Nigéria.

Point focal genre - à compléter

**JICA** : a publié profil genre Nigéria en 2011. Le document est disponible [ici](#).

Point focal genre - à compléter

### Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

Education

**USAID**, Northern Education Initiative: soutien à l'implémentation de l'éducation de base pour les filles dans des états particulièrement concernés (Bauchi, Sokoto). Cette initiative permet également l'accès à des centres de santé dans leurs localités.

Contact - à compléter

**USAID, Maternal Child Health Integrated Project (MCHIP)**: se concentre sur les états Kano, Katsina et Zamfara.

Contact - à compléter

**USAID, Fistula care**: se concentre sur les états Kano, Katsina, Kebbi, Sokoto, Zamfara, Ebonyi et Bauchi

Contact - à compléter

#### Agriculture

**Oxfam**, programme de sécurité alimentaire et appui à l'agriculture ciblant les femmes agricultrices.

Contact - à compléter

**JICA**, "Activation of Women Development Centers to improve Women's Livelihood": la phase 1 du projet a réalisé l'objectif de mettre en place les « Women Development Centers » et contribuer à l'autonomisation des femmes au niveau local. La phase 2 du projet est en cours. **Sur quoi porte la deuxième phase du projet ?**

Contact - à compléter

#### Autres

**France** – L'Ambassade de France au Nigéria, à travers le FSD d'appui à la société civile, et le FSP de lutte contre la traite des êtres humains - mais également dans ses actions de défense des droits des LGBT et les diverses manifestations culturelles qu'elle organise, prend en compte la dimension genre dans les actions de coopération menées avec les partenaires nigériens.

A ce titre, elle soutient plusieurs projets consacrés à : la promotion et la défense de l'accès des femmes à la justice (FIDA), de lutte contre le trafic des êtres humains (**Girls' Power Initiative**), de promotion de l'émancipation économique des femmes (**Smallholders Foundation**, **Morgan Smart Development Foundation**, et **Interfaith Peace Foundation**). Des actions spécifiques sont également menées en faveur de la défense des droits des personnes LGBT (**International Center for Advocacy on Rights to Health**), de lutte contre la traite des êtres humains dans la région, et de promotion de la production culturelle féminine (Association des femmes artistes du Nigéria – FAAN).

**UNDP**, PIAC Renew Campaign for Women's Participation: campagne cherchant à promouvoir la participation des femmes dans la sphère politique.

Contact - à compléter

#### Travaux de réflexion sur le genre des ONG et bailleurs

**Heinrich Böll Stiftung**, "Who is Doing What on Gender in Nigeria ?", 2011..

Aucune collaboration avec le Gender Theme Group n'est mentionnée dans le document, il serait intéressant de savoir s'il y a des échanges/une collaboration.